



Communiqué du 26 août 2015

Rassemblement national le 29 août dans les Yvelines Intensifier les reconnaissances de l'électrosensibilité

L'association nationale Priartem / les Electrosensibles de France, **organise une rencontre le samedi 29 août, au cœur du massif forestier de Rambouillet (Yvelines).**

Cette année, la rencontre sera placée sous le signe de récentes avancées en terme de reconnaissance.

En effet, certains ont obtenu, par leur engagement et au prix de plusieurs années de combat, des victoires devant des instances de recours. Autant d'avancées pour enfin faire émerger ce problème de santé publique (voir les témoignages en annexe ci-après).

Pour Sophie Pelletier, porte-parole d'Electrosensibles de France / PRIARTEM, ce sont de bonnes nouvelles : « Grâce à la convergence des actions associatives interpellant les pouvoirs publics et l'action des victimes qui font reconnaître leurs droits, il n'est plus possible de faire comme si ce problème de santé publique n'existait pas. **Mais le Gouvernement prend de graves responsabilités en s'obstinant à faire comme si de rien était car il intensifie le déploiement tous azimuts de nouvelles sources d'expositions** : compteurs communicants (1), Wifi à l'école (2), suppression programmée des zones blanches, détricotage de la loi Abeille tout juste promulguée... ».

A l'occasion de notre rencontre, nous réaffirmerons l'urgence d'une prise en charge, d'une recherche clinique et d'une prévention de l'hypersensibilité électromagnétique garantissant déontologie et concertation. Pour sortir par le haut de cette situation, **nous demandons toujours la désignation d'un référent mandaté par le Ministère de la Santé en vue d'élaborer et d'engager un plan d'actions concrètes transparentes et concertées à commencer par la mise à « l'abri » des plus atteints. (3)**

Dossier

(1) Notre communiqué Linky: <http://www.electrosensible.org/b2/index.php/accueil/linky-en-l-absence-d-evaluation-du-risqu-2015>

Courrier à Mme la ministre de la Santé, Arguments concernant la remarquable position de l'AFSSET / ANSES :

http://www.electrosensible.org/documents/presse/communique_090715/Courrier%20Marisol%20Touraine%20compteurs%20communicants%2009%2007%202015.pdf

(2) Plan numérique à l'école – courrier de Priartem à la Ministre de la Santé : <http://priartem.fr/Plan-numerique-a-l-ecole-courrier.1260.html>

(3) Plate-forme revendicative :

http://www.electrosensible.org/documents/presse/communique_141112/01_Plates-formes_revendicatives.pdf

Annexe :

Sophie : « Les médecins du Comité Supérieur recommandent l'aménagement de mon poste »

Après quatre années de procédure, Sophie, fonctionnaire territoriale, reconnue travailleuse handicapée au titre de son électrosensibilité, devrait retrouver très prochainement son poste d'ingénieure en environnement et un plein salaire. Quatre années de situations ubuesques pour qu'enfin le Comité médical Supérieur, basé au Ministère de la Santé, statue en faveur de sa reprise en temps partiel thérapeutique et recommande l'aménagement du poste (télétravail et bureau hors Tour Montparnasse), ce qui lui avait été refusé jusque là.

Marine : « J'ai obtenu la reconnaissance de la gravité de mon handicap »

Après trois ans de procédure, la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap de l'Ariège s'est vue condamnée à verser une allocation "Adulte Handicapé" par le Tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse au titre de l'électrosensibilité le 8 juillet dernier, par la reconnaissance d'un taux d'incapacité de 85% ouvrant droit à compensation.

Cette décision se base sur **une expertise sans appel du médecin expert mandaté par le tribunal** : « Syndrome d'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. S'il ne fait pas partie des données acquises, avérées, de notre système de santé français, il est reconnu par d'autres pays. La description des signes cliniques est irréfutable. La symptomatologie disparaît dès que les causes sont éliminées ; mais cette élimination impose un mode de vie et des sacrifices qui ne permettent pas la moindre simulation. En milieu protégé, le handicap est nul, en milieu hostile il peut atteindre 100% ».

Le jugement : http://www.electrosensible.org/documents/reconnaissance/Marine_Decision_AA_H_072015.pdf

Marie * : « On m'a finalement accordé la carte de priorité handicapée »

Reconnue travailleuse handicapée, l'octroi de la carte de priorité qui lui aurait permis de s'exposer moins longtemps dans les environnements pollués par les ondes (files de magasins, services publics...) lui avait d'abord été refusée. Celle-ci lui a été finalement accordée après un recours auprès du tribunal du contentieux de l'incapacité du Val-de-Marne.

Valérie * : « J'ai pu me faire opérer dans de bonnes conditions »

En prévision d'une opération suivie de quatre jours d'hospitalisation en Saône-et-Loire, l'équipe médicale a joué le jeu pour minimiser au mieux l'exposition électromagnétique de la patiente : rideaux anti-ondes, lit électrique débranché...).

Rappelons que la Direction générale de la Santé avait adressé en mai 2014 une note d'information aux Agences Régionales de Santé indiquant que les conditions d'hospitalisation d'une personne hypersensible aux ondes doivent concilier la demande du patient avec les contraintes liées à l'urgence, l'organisation et la sécurité des soins **

* les prénoms ont été changés

** RDV Ministère de la santé / DGS :

<http://www.electrosensible.org/b2/index.php/communiqués-presse/communiqué-de-presse-du-17-juin-2014>